



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-108970>

Département(s) de publication : **20A, 20B**

Annonce n° **25-108970**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité de Corse

Correspondant : le Président du Conseil Exécutif

Adresse : Direction de la Commande Publique, Hôtel de la Collectivité de Corse, 22 cours Grandval, B. P. 215 20187 AJACCIO

Coordonnées :

Téléphone : 0495202525

Courriel : correspondre@aws-france.com

Adresse internet : <http://www.isula.corsica>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.isula.corsica>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Étude relative à la gestion des herbiers de posidonie dans le port de pêche de Centuri

Lieu d'exécution : Corse - Cismonte - Centuri-Port de pêche, 20238 Centuri

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : L'objet de la mission est d'apporter une ou des réponses opérationnelles à la problématique récurrente de l'accumulation des herbiers de posidonie dans le port de pêche de Centuri (Cap Corse). La mission se décompose comme suit : Tranche ferme: - Etat des lieux complémentaire, revue de l'étude de 2014, - Programme de campagnes de mesures in situ, - Modélisation de l'état actuel, recherche de solution, modélisation des aménagements envisagés, - Analyses multicritères (AMC). Tranche optionnelle : AVP PSE : Etudes géotechniques G1, Relevés des biocénoses, Comité Technique, communication

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Autres exigences économiques ou financières : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Chiffre d'affaires annuel général : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Références sur des services spécifiés : Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat
Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes : Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique appréciée au regard du contenu du mémoire technique : 60%
- Prix des prestations : 40%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 03/11/2025 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 8 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2025-3DPA-0109

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.isula.corsica> Code NUTS : FRM Modalités d'ouverture des offres :
Date: 04 nov. 2025 Lieu : Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :- Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la Collectivité de Corse - Virement bancaire (Mandat administratif). - Les prix sont révisables. Forme juridique imposée au groupement attributaire : Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montépiانو 20407 Bastia Tél : 0495328866 Fax : 0495323855 Mel : greffe.ta-bastia@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - Conformément aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, un référé contractuel peut être introduit après la signature du marché, dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché. - En référence à l'arrêt d'assemblée du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 « Département du Tarn-et-Garonne », un recours en contestation de validité du marché peut être

formulé auprès du Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L 521-1 du Code de Justice Administrative. - Par ailleurs, en application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, un recours pour excès de pouvoir peut être intenté auprès du TA de Bastia, dans un délai de deux mois, à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. La valeur technique se décomposera en sous-critères, détaillés dans le règlement de la consultation. L'exécution des prestations débute à compter de la date fixée par ordre de service. L'acte d'engagement fixe le délai d'exécution de chaque tranche. Ces délais partent, pour chaque tranche, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations lui incombant. La consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental détaillées au cahier des charges

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/10/2025